



DESCRIPTION DU RISQUE RIVIERE TORRENTIELLE

Le réseau hydrographique de **Sigottier** comporte deux rivières torrentielles : **le Grand Buëch**, qui se jette dans **le Buëch**.

QU'EST-CE QU'UN DEBORDEMENT DE RIVIERE TORRENTIELLE?

Le vocabule "débordement de rivière torrentielle" désigne les trois phénomènes suivants :

- divagation du cours d'eau avec des transports solides et des dépôts de matériaux,
- érosion des berges et affouillement des ouvrages de protection et de franchissement,
- engravement du lit.

QUELLES EN SONT LES CARACTERISTIQUES ?

Une rivière de type torrentielle peut connaître deux types de crues : les crues nivales, fréquentes mais peu importantes en pointe, et les crues dues aux phénomènes de Lombarde (pluies chaudes, intenses, affectant les massifs frontaliers).

La Lombarde peut être accompagnée par une fonte rapide du manteau neigeux au printemps.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Le risque de débordement de rivière torrentielle sur la commune de **Sigottier** est dû aux crues du Grand Buëch et du Buëch. Les crues peuvent affecter des zones où les enjeux économiques et humains sont importants : voiries, cultures... Ces crues sont souvent accompagnées d'un charriage important : de nombreux matériaux de toutes natures peuvent se déposer sur les berges et obstruer les ouvrages de franchissement.

DESCRIPTION DU RISQUE CRUE DE TORRENT

Le réseau hydrographique de Sigottier est constitué de rivières à écoulement torrentiel (Le Grand Buëch et le Buëch) et de gros torrents ainsi que de nombreux ravins.

QU'EST-CE QU'UNE CRUE DE TORRENT ?

Le vocable "crue de torrent" désigne les quatre phénomènes suivants :

- divagation des cours d'eau avec des transports solides et des dépôts de matériaux,
- érosion des berges et affouillement des ouvrages de protection,
- engravement du lit,
- débordement des torrents et ravins,
- laves torrentielles (écoulements très particuliers engendrés par un important transport solide, dans un torrent très pentu).

QUELLES EN SONT LES CARACTERISTIQUES ?

Les débordements de torrents sont le plus souvent consécutifs à des crues brutales et soudaines. Les dégâts sont davantage provoqués par l'énergie cinétique du flot et le transport solide que par la submersion.

Les torrents et ravins sont exposés aux mêmes types de crues que les rivières torrentielles mais avec une plus grande vulnérabilité. La quantité de pluie capable de provoquer leur débordement est moindre que pour une rivière. Le mauvais entretien des lits est un facteur aggravant par le risque d'embâcle qu'il engendre.

Les laves torrentielles sont des écoulements de "fluides" très denses dont l'énergie est très importante pouvant ainsi transporter des pierres et des blocs volumineux. Leurs apparitions sont soudaines, pendant ou après de très fortes précipitations, dans un lit encombré de matériaux et affecté d'effondrements de berges.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Le risque de crue de torrent sur la commune de Sigottier correspond :

- aux **crues du torrent d'Aiguebelle**, notamment au niveau du hameau de Fourrier (une maison en bordure du cours d'eau), du village de Sigottier et du Paroy (crues en novembre 1790 et décembre 1954) ;
- aux **crues du torrent d'Aron**.

En cas de danger, les personnes menacées seront directement alertées (porte à porte) par la mairie et les sapeurs-pompiers. Les radios locales relaieront l'information.

DESCRIPTION DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est principalement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'alternance gel/dégel, l'action de l'eau, du vent et de l'homme (carrières, mines...).

Les mouvements de terrain peuvent être lents et continus (il n'y a pas de rupture ni d'accélération brutale) ou rapides et discontinus.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX TYPES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Ce peut être:

- des **affaissements ou effondrements** brutaux de cavités souterraines, naturelles ou artificielles (carrières, mines...),
- des **chutes de pierres et de blocs**, des **éboulements** en masse d'un escarpement rocheux,
- des **glissements de terrain** d'ampleurs variables affectant des formations géologiques d'origine argileuse (marne, moraine),
- des **coulées de boue** dans les pentes instables.

Très peu de communes sont exemptes de ces risques dans les Hautes Alpes.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE?

La commune de Sigottier est concernée par le risque de :

- **coulées de boue et ravinement** le long des ravins très raides :
Les **ravinements** sont des formes d'érosion rapides. Ce type d'érosion est facilité sur les pentes où le couvert végétal est faible ou nul, lors de précipitations abondantes. Les zones de ravinement permettent aux eaux de ruissellement de se charger en matériaux plus ou moins gros. De telles zones proches de cours d'eau peuvent être simplement des zones d'apports facilitant l'engravement des parties aval des ravins et des lits des ruisseaux ou torrents affluents.
Des **coulées de boue** peuvent survenir dans le thalweg du torrent d'Aron.
- **chutes de pierres ou de blocs** le long de la route RD 27 et au niveau des falaises dominant le village de Sigottier (rocher d'Agnieille) :
 - vers 1940 : 2 petits blocs ont traversé la fenêtre de l'école.
 - en 1960 : chute d'un gros bloc.
 - en 1984 ou 1985 : chute de 2 petits blocs (un toit endommagé).
 - en 1995 et 1996 : chute de pierres.
- **glissements de terrain.**

En cas de danger, les personnes menacées seront directement alertées (porte à porte...) par la mairie et les sapeurs-pompiers. Les radios locales relaieront l'information.

DESCRIPTION DU RISQUE FEU DE FORET

QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigues.

D'une manière générale, pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures...), par accident ou par malveillance. La foudre est aussi une cause fréquente dans le département ;
- **un comburant** : l'oxygène de l'air. Le vent active la combustion ;
- **un combustible** : la végétation. Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

QUELLES EN SONT LES CARACTERISTIQUES ?

Dans les Hautes-Alpes, même si l'aléa "feu de forêt" n'a pas l'ampleur qu'en lui connaît sur le pourtour méditerranéen, il existe deux périodes : la saison des écoubages (mars-avril) et la saison touristique (juillet-août).

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions est important ; les maisons situées dans des zones boisées ou en bordure peuvent être la proie des flammes.

Dans le département des Hautes-Alpes, sur la période de 1973 à 1994, 480 feux ont détruit 3130 hectares de forêt.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Durant la période 1973-2001, la commune de Sigottier a subi un incendie de forêt :

- le 15 mars 1982 sur 5 ha de landes, garrigues, maquis (Coordonnées DFCI : LD66E8).

Cependant, les peuplements présents sur la commune sont sensibles aux feux de forêt.

DESCRIPTION DU RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

QU'EST-CE QU'UN RISQUE DE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES ?

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et/ou l'environnement.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle peut mettre en oeuvre, peut représenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement.

La diversité des produits dangereux transportés et l'importance de ce trafic multiplient le risque dans les zones d'habitations traversées.

QUELS DANGERS PRESENTE LE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES ?

Les conséquences liées au Transport de Matières Dangereuses sont avant tout celles du produit transporté, qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif. Les premières victimes seraient celles se trouvant à proximité du lieu de l'accident. Il faut donc s'éloigner le plus rapidement possible.

Les principaux dangers sont :

- **l'explosion** : elle peut intervenir à la suite de divers incidents, choc avec production d'étincelles, mélange de plusieurs produits, explosion d'artifices ou de munitions ;
- **l'incendie** : celui-ci peut avoir diverses causes; échauffement anormal d'un organe du véhicule, choc contre un obstacle avec production d'étincelles, explosion au voisinage immédiat d'un poids lourd, d'un wagon ou d'une conduite, sabotage ;
- **le nuage toxique** résulte de la fuite d'un produit toxique gazeux (chlore, ammoniac...) ou des fumées toxiques dégagées par l'incendie de certains produits (matières plastiques...) ;
- **la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau** : sa gravité dépend des caractéristiques physico-chimiques et toxicologiques du produit, des conditions météorologiques et de la situation géographique.

QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE?

La commune de Sigottier est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par :

- **voie routière** : Route Nationale n°75 reliant Grenoble à Marseille et passant par le Col de la Croix Haute.

Bien que l'expérience montre que les accidents de T.M.D. peuvent se produire en n'importe quel point d'une voie empruntée par cette catégorie de véhicules, il semble opportun d'appliquer l'information préventive aux habitants résidants à moins de 200 mètres de part et d'autre de ces axes.

En cas d'accident, la population sera alertée par les pompiers.